

22 septembre 2005

N° 2005 – 3666

## RUE DU COMMERCE

- Admission des actions de la société sur Eurolist by Euronext.
- Diffusion des titres dans le public dans le cadre d'un Placement Global du 21 au 29 septembre 2005 et d'une OPO du 21 au 28 septembre 2005.
- Introduction et première cotation des actions le 29 septembre 2005.
- Début des négociations sur NSC le 30 septembre 2005.

(Eurolist by Euronext - Compartiment B)

### I – ADMISSION DES ACTIONS SUR EUROLIST BY EURONEXT

Conformément à l'article 6 201 des Règles de marché d'Eurolist, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur Eurolist by Euronext, des 10 042 960 actions existantes composant le capital de la société RUE DU COMMERCE ainsi que des 689 180 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital .

Les actions admises sur Eurolist by Euronext représenteront la totalité du capital et des droits de vote et porteront jouissance au 1<sup>er</sup> avril 2005. La valeur nominale des actions s'élève à 0,25 € chacune. Dès leur admission, elles pourront revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

L'introduction sur Eurolist by Euronext des actions RUE DU COMMERCE sera réalisée le 29 septembre 2005 selon la procédure d'un Placement Global et d'une Offre à Prix Ouvert (OPO) dans les conditions fixées aux paragraphes suivants.

L'information des professionnels et du public sur la situation actuelle de la société RUE DU COMMERCE est assurée dans les conditions suivantes :

- Publication de la notice légale au BALO, le 23 septembre 2005 ;
- Un prospectus d'introduction peut être consulté au siège social de la société RUE DU COMMERCE, 44/50 avenue du Capitaine Glarner 93400 Saint-Ouen et sur son site Internet ([www.rueducommerce.com](http://www.rueducommerce.com)) et auprès des établissements introducteurs, Lazard Frères Banque, IXIS Corporate & Investment Bank et Natexis Bleichroeder.
- Un dossier d'information est également disponible sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

### II - MODALITES DE DIFFUSION DES TITRES DANS LE PUBLIC

Conformément aux articles P 1.2.3, P 1.2.6 et P 1.2.13 à P 1.2.16 des Règles de marché d'Eurolist - Livre II, un nombre de 3 851 029 actions, hors option de surallocation, sera mis à la disposition du public et diffusé dans le cadre d'un Placement Global et d'une Offre à Prix Ouvert.

Ces actions proviendront d'une cession d'un maximum de 3 161 849 actions par les actionnaires cédants et d'un maximum de 689 180 actions nouvelles provenant de l'augmentation de capital qui a été décidée par le Conseil d'administration du 16 septembre 2005, en vertu de l'autorisation donnée par l'AGE du 25 août 2005.

Une option de surallocation sera consentie aux établissements garants portant sur l'achat au prix de l'Offre d'un nombre maximal de 577 654 actions. Elle pourra être exercée à tout moment du 28 septembre jusqu'au 28 octobre 2005.

L'Offre fera l'objet d'une garantie de placement par les Etablissements Garants, LAZARD Frères Banque, IXIS Corporate & Investment Bank et Natexis Bleichroeder, portant sur la totalité des actions initialement offertes dans le cadre de l'Offre, et qui constituera une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du Code de commerce pour ce qui concerne les actions nouvelles. Néanmoins, le contrat comportera une clause de résiliation en cas de survenance de certains événements de nature à rendre impossible ou à compromettre l'Offre.

## **Conditions communes au Placement global et à l'OPO**

- Fourchette de prix indicative : **13,42 euros – 15,60 euros**
- Le cours coté sera fixé à l'issue de l'Offre et tiendra compte de la demande exprimée dans le Placement. Le prix du Placement Global et celui de l'OPO seront identiques. Il sera fixé le 29 septembre 2005 postérieurement à la centralisation de l'OPO et devrait être publié dans un avis de ce même jour. Il est précisé que le prix définitif pourra être fixé en dehors de la fourchette indiquée ci-dessus.
- En cas de modification de la fourchette indicative de prix comme en cas de fixation du prix du Placement Global et de l'OPO en dehors de celle-ci, la nouvelle fourchette de prix sera portée à la connaissance du public au moyen d'un communiqué de presse publié dans au moins deux journaux financiers de diffusion nationale et d'un avis publié par Euronext Paris. Dans un tel cas, la clôture de l'OPO sera, le cas échéant, reportée de telle sorte que les donneurs d'ordres dans le cadre de cette offre disposent en tout état de cause d'au moins deux jours de bourse à compter de la publication de l'avis et du communiqué précité, pour, s'ils le souhaitent, révoquer avant la clôture de l'OPO les ordres émis dans ce cadre auprès des établissements qui les auront reçus. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'OPO, qui sera mentionnée dans le communiqué de presse précité. Un avis d'Euronext précisera les nouvelles modalités.
- Le nombre définitif d'actions offertes dans le cadre du Placement Global d'une part et de l'OPO d'autre part sera déterminé en fonction de la nature et de l'importance de la demande.

### **1) Caractéristiques du Placement Global**

Préalablement à la cotation, une partie des actions sera diffusée auprès d'investisseurs institutionnels, dans le cadre d'un Placement Global réalisé en France et hors de France dans certains pays, à l'exclusion notamment des Etats-Unis d'Amérique.

- Durée du placement : du 21 au 29 septembre 2005 13h00
- Nombre de titres : 3 465 927 actions, soit 90% des actions mises à la disposition du marché (hors option de surallocation).
- Syndicat de placement : Lazard, IXIS et Natexis Bleichroeder

Les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par les membres centralisateurs au plus tard le 29 septembre 2005 à 13h00.

### **2) Caractéristiques de l'OPO**

Les actions offertes dans le cadre de l'OPO sont destinées en particulier aux personnes physiques.

- Durée de l'offre : du 20 au 28 septembre 2005 17h00
- Nombre de titres : 385 102 actions, soit 10% des actions mises à la disposition du marché (hors option de surallocation)

Sous réserve de la demande, il sera alloué à l'OPO, au moins 10% du nombre total des actions offertes avant exercice de l'option de surallocation.

**Libellé et transmission des ordres** : les clients devront transmettre **leurs ordres d'achat au plus tard le 28 septembre à 17h00** aux intermédiaires financiers.

En application de l'article P 1.2.16 des Règles de marché d'Eurolist, les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés :

- Fraction d'ordre A1 : entre 1 et 100 titres inclus.
- Fraction d'ordre A2 : au delà de 100 titres.

Les intermédiaires financiers transmettront les ordres d'achat dont ils sont dépositaires au(x) membre(s) du marché de leur choix.

Le 29 septembre 2005 à 10h00 au plus tard, les membres du marché transmettront à EURONEXT PARIS SA par télécopie (N° 01 49 27 16 00 ) un état récapitulatif des ordres d'achat dont ils sont dépositaires selon le modèle reproduit en annexe. Cet état devra mentionner la répartition du nombre d'ordres et de titres demandés entre les fractions d'ordre A1 et A2.

Les ordres d'achat de la clientèle seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée d'introduction et

de première cotation soit le 29 septembre 2005. Les ordres seront exprimés en **nombre d'actions demandées, ils devront être exprimés sans limitation de prix et seront réputés stipulés au prix de l'OPO.**

Conditions d'exécution des ordres : sauf dans l'hypothèses où les ordres seraient répondus à 100% des quantités de titres demandées, les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2.

Résultat de l'OPO : le résultat de l'OPO fera l'objet d'un avis publié le 29 septembre 2005, précisant notamment le prix et le pourcentage de réduction qui sera éventuellement appliqué aux fractions d'ordre ainsi que les conditions de négociation du 30 septembre 2005.

Règlement-livraison des titres acquis à l'OPO : les opérations de règlement-livraison des négociations du 29 septembre 2005 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RELIT+, entre d'une part Natexis Bleichroeder (Code Affilié 521) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 4 octobre 2005. L'ensemble des instructions SLAB RELIT+ devra être introduit dans le système au plus tard le 3 octobre 2005 à 12h00. L'instruction aura comme date de négociation le 29 septembre 2005.

#### **Conditions particulières applicables aux ordres d'achat dans le cadre de l'OPO**

- un même donneur d'ordre (personne physique ou morale) ne peut émettre d'ordres d'achat portant sur un nombre de titres supérieur à 20 % du nombre de titres offerts ;
- un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre, qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être transmis qu'un maximum de deux ordres ;
- les intermédiaires dépositaires d'ordres d'achat doivent s'assurer à la réception des ordres que les donneurs d'ordre disposent bien au crédit de leur compte des fonds (espèces) nécessaires ou l'équivalent en OPCVM monétaires pour être en mesure de régler les titres demandés ;
- Le teneur de compte, qu'il soit le négociateur ou le compensateur, est responsable du respect des obligations de couverture applicables aux donneurs d'ordres dont les comptes sont ouverts chez lui ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve le droit de demander aux intermédiaires financiers l'état récapitulatif de leurs ordres. Ces informations devront lui être transmises immédiatement par télécopie ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve également la possibilité de réduire ou d'annuler toutes demandes qui n'auraient pas été documentées ou qui lui paraîtraient excessives après en avoir informé le transmetteur d'ordres.

### **III - OBSERVATIONS TECHNIQUES ET DIVERSES**

|   |   |   |
|---|---|---|
| Désignation de la société               | : | Rue du Commerce   |
| Service des titres et service financier | : | Euro Emetteurs Finance  |
| Cotation                                | : | Dès le 30 septembre 2005, les actions Rue du Commerce seront cotées sur le système NSC, en continu, groupe de valeur 17 |
| Code mnémorique                         | : | RDC   |
| Code ISIN                               | : | FR0004053338  |
| Secteur d'activité ICB                  | : | 9535 - Internet   |
| Secteur d'activité FTSE                 | : | 525 – Détaillants – Commerce électronique   |

NOTA - Conformément aux dispositions de l'article 31 de la loi de finances pour 1992, l'impôt de bourse ne sera pas perçu sur les négociations réalisées le jour de l'introduction, et ce jour seulement, soit le 29 septembre 2005. Il appartiendra aux intermédiaires financiers de ne faire figurer sur les avis d'opéré correspondant aux opérations réalisées le 29 septembre 2005 que les frais de courtage à l'exclusion de tout impôt de bourse.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a apposé sur le prospectus le visa N°05 - 680 en date du 20 septembre 2005. Il se compose d'un document de base, enregistré par l'AMF le 2 septembre 2005 sous le numéro I.05-114 et d'une note d'opération.

Modèle d'état récapitulatif à utiliser  
par les membres du marché

Document à adresser à EURONEXT PARIS SA  
**Le 29 septembre 2005 à 10h00 au plus tard**

par télécopie au n° : 01 49 27 16 00

**OPO DES ACTIONS RUE DU COMMERCE**

Membre dépositaire ..... affilié Euroclear France n° .....

Adresse.....

Nom de la personne responsable ..... N° de téléphone .....

| Décomposition des ordres d'achat                      | Nombre d'ordres | Nombre de titres |
|---|-----------------|------------------|
| Fraction d'ordre A1 :<br>Entre 1 et 100 titres inclus |                 |                  |
| Fraction d'ordre A2 :<br>Au delà de 100 titres        |                 |                  |

- un même donneur d'ordres ne peut émettre qu'un seul ordre qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ;
- s'agissant d'un compte joint, il ne peut être émis au maximum que le nombre d'ordres égal au nombre de titulaires de ce compte

\_\_\_\_\_

**RUE DU COMMERCE**

- Listing of Company shares on Eurolist by Euronext.
- Offering of shares to public under Global Placement from 21 to 29 September 2005 and an Open-Price Offer from 21 to 28 September 2005.
- Introduction and first quotation of shares on 29 September 2005.
- Start of share trading on NSC on 30 September 2005.

---

(Eurolist by Euronext - Compartment B)

**I – Listing of shares on EUROLIST BY EURONEXT**

Pursuant to article 6 201 of the Eurolist Market Rules, Euronext Paris SA has decided to list on Eurolist by Euronext 10 042 960 existing shares that comprise the equity of RUE DU COMMERCE, and 689 180 new shares obtained from a capital increase.

The listed shares will represent the total equity and voting rights in the Company and will be entitled for dividend from 1 April 2005. The nominal value of the shares is 0,25 € each. Since the listing, the shares will be either in bearer form or in registered form at the choice of the shareholder.

The introduction of RUE DU COMMERCE shares on Eurolist will take place on 29 September 2005 in accordance with the procedure of Global Placement and Open-Price Offer (OPO) under the conditions stated below.

Information on the current position of RUE DU COMMERCE will be provided as follows :

- A legal notice published in BALO on 23 September 2005 ;
- A prospectus is available freely on request at the Company's head office at 44/50 avenue du Capitaine Glarner 93400 Saint-Ouen, on its web site ([www.rueducommerce.com](http://www.rueducommerce.com)), and with the financial intermediaries, Lazard Frères Banque, IXIS Corporate & Investment Bank and Natexis Bleichroeder.
- A prospectus is also available on the Autorité des Marché Financiers web site, ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

**II - TERMS AND CONDITIONS OF THE PUBLIC OFFER**

Pursuant to articles P 1.2.3, P 1.2.6 and P 1.2.13 to P 1.2.16 of the Euronext Market Rules – Book II, 3 851 029 shares, before the exercise of the over-allocations option, will be offered to the public as part of a Global Placement and an Open-Price Offer (OPO).

These shares will be obtained in part from the transfer of a maximum of 3 161 849 existing shares and in part from the issue of a maximum of 689 180 new shares as part of a capital increase permitted by the extraordinary general meeting of shareholders held on 25 August 2005, which was decided by the board of directors on 16 September 2005.

To cover the possible over-allocations, the transferring shareholders will agree to promise to the Associated Leaders and Book keepers, the sale of shares amounting to a maximum 577 654 existing shares at the introductory price. It will be possible to exercise this option at any time from 28 September up to 28 October 2005.

Lazard Frères Banque, IXIS Corporate & Investment Bank, Natexis Bleichroeder, the Company and the transferring shareholders should sign a guarantee agreement valid for all the shares on offer and which will constitute an underwriting agreement in accordance with the article L.225-145 of Code of Commerce for new shares. The guarantee agreement may be terminated on the occurrence of certain events that seriously compromise or make the placement of the offered shares impossible. If the guarantee agreement is terminated as per these terms, the purchase or subscription orders in OPO and Global Placement will be retroactively cancelled.

## **Common conditions for Global Placement and OPO**

- Indicative price range : **13,42 euros – 15,60 euros**
- The first share price will set of the offer and will take account of the demand expressed in the Global Placement. The final price will be set on 29 September 2005 after centralisation of the OPO and should be published in a notice that same day. The final share price may be set outside the aforementioned range.
- In case of modification of the indicative price range, if the Global Placement and OPO price is fixed outside this range, the new price range will be announced to the public by a Euronext Paris notice and a press release published in at least two national financial newspapers. In this case, the closing date of the OPO will be postponed so that the order givers have at least two business days from the publication of the notice and the press release indicated above, to revoke the orders passed in the OPO before its closure with the bodies who received the orders. New irrevocable orders may be passed until the new closing date of the OPO, which will be announced in the above mentioned press release. The new modalities will be specified by a Euronext Paris notice.
- The final number of shares offered in Global Placement and OPO will be fixed in accordance with the nature and the importance of the demand.

### **1) Characteristics of the Global Placement**

Before first quotation, a proportion of the shares will be distributed under the Global Placement directed to institutional investors comprising a public placement in France and outside the France except the United States of America

- Period of the placement : from 21 to 29 September 2005, 1:00 p.m.
- Number of shares : 3 465 927 shares, that is 90% shares of the Offer (before exercise of over-allocation option).
- Underwriters : Lazard, IXIS and Natexis Bleichroeder

The orders issued under the Global Placement will have to be transmitted to one of the underwriters latest by 29 September 2005, at 5:00 p.m.

### **2) Characteristics of the OPO**

The OPO is meant for individuals, investing legal entities and FCP.

- Period of the OPO : from 21 to 28 September 2005, 5:00 p.m.
- Number of shares : 385 102 shares, that is 10% shares of the Offer (before exercise of over-allocation option).

If demand in the OPO allows it, the final number of shares allocated in response to the orders given in the OPO will at least be equal to 10% of the total number of shares offered before the exercise of the over allocation option.

#### Order types and transmission :

Clients will send their purchase orders to the intermediaries latest **by 5:00 p.m. on 28 September 2005.**

Pursuant to article P 1.2.16 of the Market Rules of Euronext Paris, purchase orders of more than 100 shares issued under the OPO will be divided in two categories :

- A1 order portion : between 1-100 shares inclusive ;
- A2 order portion : more than 100 shares.

Financial intermediaries shall send the purchase orders that they have received to the market member(s) of their choice.

Purchase orders placed are irrevocable and their validity will be limited on the introduction day, that is on 29 September 2005. Orders will be stated in terms of number of shares, without a price indication, and will be deemed to be stipulated at the Offer price.

Latest by 10:00 a.m. on 29 September 2005, the market shall fax EURONEXT PARIS SA (on 01.49.27.16.00) a list of the purchase orders they have received, usint the model given in appendix. The report should break down the number of orders and shares requested for A1 and A2 order portions using the model given in appendix.

Execution of orders : unless all orders are filled in full, A1 order portions shall receive preferential treatment over A2 order portions.

Result of the OPO : the result of the OPO will be given in a notice that should be published by Euronext Paris on 29 September 2005. This notice will specify the price and any scale-back rates that may be applicable to the fraction of orders and trading conditions on 30 September 2005.

Settlement/Delivery of shares acquired under the OPO : settlement/delivery of 29 September 2005 trades will be done through the delivery service of bilateral agreement RELIT+, on one hand between Natexis Bleichroeder (Euroclear affiliate n° 521) and purchasing members, and on the other hand between members and intermediaries accepting orders, on 4 October 2005. All SLAB RELIT+ instructions should be entered in the system by 12:00 p.m. on 3 October 2005. The trading day shown on instructions will be 29 September 2005.

#### **Special conditions applicable to orders placed under the Open-Price Offer**

- individual order givers (natural persons or legal entities) may not place purchase orders for over 20% of the shares offered;
- clients may place only one order each which may not be shared out among intermediaries; for accounts with more than one holder, a maximum number of orders equal to the number of holders may be placed;
- upon receipt of orders, intermediaries must ensure that the order giver has enough credit in his/her account (cash) or the equivalent money market instruments to pay for the shares requested;
- account holders, whether brokers or clearing members, shall ensure compliance with payment requirements by order givers holding accounts with them;
- Euronext Paris reserve the right to require intermediaries to submit summary statements of their orders immediately by fax;
- Euronext Paris also reserve the right, after informing the order transmitter, of reducing or cancelling any undocumented orders and orders it believes are excessive.

### **III – TECHNICAL AND OTHER COMMENTS**

|                                   |   |   |
|-----------------------------------|---|---|
| Company name                      | : | Rue du Commerce   |
| Securities and financial services | : | Euro Emetteurs Finance  |
| Quotation                         | : | From 30 september 2005 onwards, the Rue Du Commerc shares will be quoted on the NSC system, in continus, trading category 17. |
| Symbol                            | : | RDC   |
| ISIN Code                         | : | FR0004053338  |
| FTSE Sector                       | : | 525 – Retailers e-Commerce  |
| ICB Sector                        | : | 9535 - Internet   |

NOTA – According to the provisions in article 31 of la loi de finances for 1992, the Stock Exchange tax will not be collected on trades conducted on the day of introduction and on this day only, that is on 29 Septembers 2005. The financial intermediaries will have to ensure that only the brokerage, and no Stock Exchange tax, appears on the operation notice corresponding to the operations conducted on 29 September 2005.

The prospectus received visa n° 05-680 dated 20 September 2005 from the Autorité des Marchés Financiers. It is composed of a "document de base" registered by the Autorité des Marchés Financiers on 2 September 2005 under n° I.05.114, and an operation note.

Model form to be used by market members

Fax this document to EURONEXT PARIS SA  
**By 10:00 a.m. on 29 September 2005**

on 01 49 27 16 00

**OPO FOR RUE DU COMMERCE SHARES**

Members accepting orders ..... Euroclear France member n° .....  
Adress.....  
Contact ..... Telephone number .....

|   | Number of order portions | Number of shares |
|---|--------------------------|------------------|
| A1 order portions :<br>1 - 100 shares inclusive |                          |                  |
| A2 order portions :<br>more than 100 shares     |                          |                  |

- Clients may place only one order each which may not be shared out among intermediaries ;
- a maximum number of orders equal to the number of holders for an account of more than one holder may be placed.

\_\_\_\_\_